

BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage



Objectifs du diplôme

Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés

Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers

Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers

Installer un réseau d'arrosage simple

L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE RÉUSSITE !

12

semaines par an au CDFAA

38

semaines par an en entreprise

1ère session

Taux de satisfaction

1ère session

Taux de réussite

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le CDFAA de la Corrèze sur : <https://cdfaa-de-la-correze.com>

CDFAA de la Corrèze - Site de Brive-Voutezac
2791 route du moulin de Murat - 19130
VOUTEZAC - 05 55 25 27 64
cfa.brive-voutezac@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com



Apprentissage et handicap

Établissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap



APPRENTISSAGE

Brevet Professionnel Agricole Ouvrier Spécialisé en Paysage



Insertion
professionnelle en
tant que jardinier
paysagiste, agent
d'entretien etc.
Poursuite d'étude
vers le Bac Pro
Aménagement
paysager.

Diplôme de niveau 3 - Formation en alternance- RNCP : 39066

Date d'enregistrement de la certification : 01/01/2024

Conditions d'admission

Être âgé de 16 à 29 ans pour un contrat d'apprentissage

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 ou plus

Durée, alternance :

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (12 semaines et des périodes en entreprise (38 semaines).



Compétences

1. Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement paysager
2. Acquérir des techniques spécifiques de taille
3. Installation de robots de tonte pour l'entretien de surfaces enherbées
4. Mise en œuvre d'un chantier de plantation de végétaux respectueux des enjeux agroécologiques
5. Poser des revêtements paysagers
6. Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager
7. Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel et de petites réparations du matériel sur les chantiers
8. Conduite d'engins mécanisés pour ouverture et remblayage de tranchées
9. Installer le montage des éléments d'un réseau d'arrosage
10. Sensibilisation et prise en main d'un drone



APPRENTISSAGE BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE OUVRIER SPECIALISE EN PAYSAGE



Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs :

- Réaliser des travaux d'entretien des espaces paysagers
- Réaliser les travaux d'aménagement paysager
- Réaliser l'entretien courant des matériels
- Entretien des végétaux

Une insertion dans la vie active

- Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
- Communiquer dans les situations courantes de la vie professionnelle
- Développer sa motricité
- Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire techniques

Filière Paysagiste

- 4^{ème} - 3^{ème}
- CAPa Jardinier Paysagiste
- **BPA Ouvrier spécialisé en paysage**
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- CS dans le secteur du paysage
- BTSA Aménagements Paysagers
- Licence Professionnelle en Aménagement du Paysage
- Ingénieur Paysagiste

Le brevet professionnel agricole « ouvrier spécialisé en paysage » est un diplôme organisé en unités capitalisables (UC) spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage.

Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment les unes des autres. Chaque unité capitalisable correspond à une capacité du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.

La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité.

Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute

Taux de réussite
Voir site internet

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le
CDFAA de la Corrèze à cette adresse :
<https://cdfaa-de-la-correze.com>

CDFAA de la Corrèze

2791 Route du Moulin de Murat - 19130 VOUTEZAC - 05 55 25 27 64
cfa.brive-voutezac@educagri.fr
www.cdfaa-de-la-correze.com

Retrouvez tous les indicateurs de cette formation à cette adresse
<https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

TAUX DE
SATISFACTION
Voir site internet

L'APPRENTISSAGE, UN ATOUT POUR VOTRE REUSSITE



TAUX
D'INSERTION
Voir site internet



Apprentissage et handicap
Etablissement en capacité
d'accueillir des publics en situation
de handicap.



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre avenir

Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté
Égalité
Fraternité

APPRENTISSAGE

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

OUVRIER SPECIALISE EN PAYSAGE



CDFAA de la Corrèze

Diplôme de niveau 4 / Formation en alternance / RNCP : 39066

L'ouvrier spécialisé en paysage intervient dans différents types d'espaces verts publics et/ou privés, avec des gradients de gestion variables (fréquents, réguliers ou plus occasionnels) selon leurs fonctions et leurs usages, depuis les jardins horticoles ornementaux à haute composition paysagère jusqu'aux espaces plus champêtres.

La prise en compte des attentes sociétales, des impacts du changement climatique, a entraîné une évolution du cadre réglementaire et législatif. Les pouvoirs publics prêtent une attention particulière à la préservation de la biodiversité, à la gestion des espaces verts, à l'eau et à l'utilisation des produits phytosanitaires. Différentes directives et lois encadrent l'utilisation des produits phytosanitaires.

Objectifs :

Le CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac vous propose une formation de **BP ouvrier spécialisé en paysage** qui répond aux besoins des professionnels.

Elle se traduit par un enseignement dont l'objectif est de découvrir le monde du travail chez un maître d'apprentissage pour avoir des capacités professionnelles dans le domaine de l'aménagement paysager et de travailler tout en respectant les règles de sécurité.

Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ L'apprenant doit avoir moins de 30 ans à la signature du contrat. Pas de limite d'âge si l'apprenant est reconnu travailleur handicapé.
- ✓ Certains publics peuvent entrer en apprentissage au-delà de 29 ans révolus comme les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise et les sportifs de haut niveau.
- ✓ Etre issu(e) d'une classe de seconde générale et technologique ou professionnelle NJPF (Nature Jardin Paysage Forêt).
- ✓ Disposer d'un CAPa ou d'un autre diplôme de niveau 3 du même secteur.
- ✓ Possibilité d'hébergement et de restauration. Pour les tarifs, nous consulter.

➤ Pas de pré-requis particulier hormis la maîtrise de la langue française.

Contenu pédagogique :

SPE 1 : Entretien des jardins
(134h)

SPE2 : création d'espaces paysagers
(125h)

SPE3 : Droit et sécurité
(42h)

SPE4 : Installation d'un réseau simple d'arrosage
(8h)

Compétences transversales
(75h)

Epreuves
(36h)

Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de **420h sur 1 an**.

Le parcours alterne des périodes en centre de formation (12 semaines) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Septembre mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est salarié de l'entreprise, il est rémunéré en fonction de son âge, rémunération calculée sur la base du SMIC selon la loi en vigueur :

<https://www.lapprenti.com/html/apprenti/salaire.asp>

Modalités d'inscription :

- ✓ Signer un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- ✓ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.